



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 octobre 2007

Étude détaillée du projet de loi n° 29,
Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec
(Texte adopté avec un amendement)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 1^{ER} NOVEMBRE 2007

document de la session no 558

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance du mercredi 31 octobre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec. (Ordre de l'Assemblée, le 30 octobre 2007)

Membres présents :

- M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), président de la Commission
Mme L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente de la Commission
- M. Auclair (Vimont)
M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
M. Côté (Dubuc)
M. Deschamps (Saint-Maurice), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation,
en remplacement de M. Roux (Arthabaska)
- Mme Doyer (Matapédia)
M. Francoeur (Portneuf)
Mme Normandeau (Bonaventure), ministre des Affaires municipales et des Régions
M. Ouellette (Chomedey)
M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
M. Tomassi (LaFontaine)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Robert Madore, président-directeur général, Société d'habitation du Québec
Mme Claude Simard, directeur des Affaires juridiques, Société d'habitation du Québec

La Commission se réunit à 15 h 21 sous la présidence de M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Normandeau (Bonaventure), M. Deschamps (Saint-Maurice) et M. Simard (Richelieu) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

À la demande de Mme Normandeau (Bonaventure), il est convenu de permettre à M. Madore de prendre la parole.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : L'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Articles 10 à 13 : Les articles 10 à 13 sont adoptés.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 14.1 : Mme Normandeau (Bonaventure) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 14.1 est adopté.

Articles 15 et 16 : Les articles 15 et 16 sont adoptés.

Article 17 : Un débat s'engage.

À la demande de M. Simard (Richelieu), il est convenu de permettre à Me Simard de prendre la parole.

Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 19 : L'article 19 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Avec la permission de M. le président, Mme Normandeau (Bonaventure) dépose le document coté CAT-26 (annexe II).

Articles 21 à 23 : Les articles 21 à 23 sont adoptés.

Sur motion de Mme Normandeau (Bonaventure), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

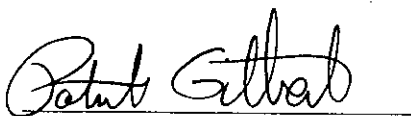
REMARQUES FINALES

M. Simard (Richelieu), M. Deschamps (Saint-Maurice) et Mme Normandeau (Bonaventure) formulent des remarques finales.

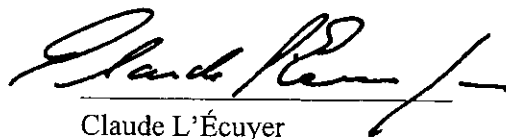
À 16 h 56, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Patrik Gilbert



Claude L'Écuyer

PG/sl

Québec, le 31 octobre 2007

ANNEXE I

Amendement adopté

Am ✓
ART. 14.1

AMENDEMENT

**Projet de loi n°29
Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec**

ARTICLE 14.1

Insérer, après l'article 14 du projet de loi, l'article suivant:

«14.1. L'article 24 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, du mot « juin » par le mot « septembre ». »

ADOPTÉ 86

ANNEXE II

Document déposé

Document déposé

Société d'habitation du Québec. [Conseil d'administration : membres et fonctions].
Non daté. 2 p. Déposé le 31 octobre 2007.

CAT-26